

Quatrième séance, vendredi 14 septembre 2007

Présidence de M. Jacques Morand, président

SOMMAIRE: Rapport N° 22 sur le postulat N° 294.05 Madeleine Genoud-Page/Guy-Noël Jelk (analyse sur les inondations provoquées par les crues de la Sarine. – Postulat N° 2010.07 Josef Fasel/Elian Collaud (flux d'argent des impôts et taxes pour véhicules et circulation routière, transports publics inclus, sur la base du développement durable); prise en considération. – Postulat N° 2016.07 René Kolly/Christian Ducotterd (politique cantonale en matière d'implantation de grandes surfaces et de centres commerciaux); prise en considération. – Projet de loi N° 15 sur l'impôt sur les successions et les donations; 2^e lecture et vote final. – Motion N° 146.06 Charly Haenni (loi sur la promotion économique (LPEc); prise en considération. – Postulat N° 303.05 Nicolas Bürgisser/Jean-Pierre Dorand (création d'un tramway en site propre entre la gare de Fribourg et le sud de Marly); prise en considération. – Clôture de la session.

La séance est ouverte à 8 h 30.

Présence de 94 députés; absents: 16.

Sont absents avec justification: M^{mes} et MM. Markus Bapst, Michel Buchmann, Daniel de Roche, Heinz Etter, Jean-Denis Geinoz, Jean-Noël Gendre, Monique Goumaz-Renz, Emmanuelle Kaelin Murith, Pascal Kuenlin, Pierre Mauron, Martine Remy, Benoît Rey, Olivier Suter, Emanuel Waeber, Werner Zürcher et Hubert Zurkinden.

M^{mes} Isabelle Chassot, Anne-Claude Demierre et MM. Pascal Corminbœuf et Ervin Jutzet, conseillers d'Etat, sont excusés.

Communications

Le Président. 1. Lors de sa séance du 13 septembre, le Bureau du Grand Conseil a procédé à la nomination de 3 commissions ad hoc:

- La première commission examinera le projet de loi modifiant la loi sur les prestations complémentaires à l'assurance-vieillesse, survivants et invalidité. Elle sera présidée par le député Michel Zadory.
- La deuxième commission examinera le projet de loi sur la formation professionnelle. Elle sera présidée par la députée Claudia Cotting.

- La troisième commission examinera le projet de décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement en faveur des entreprises de transport public. Elle sera présidée par le député André Ackermann.

Le Bureau a également attribué:

- à la Commission de justice le projet de loi d'organisation du Tribunal cantonal
- à la Commission des routes et endiguement les 3 objets suivants:
 - a) le projet de décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement additionnel pour la route de contournement de Bulle (H189),
 - b) le projet de loi modifiant la loi sur les routes (passages à niveau)
 - c) le projet de décret relatif au subventionnement des frais de suppression de passages à niveau ou d'amélioration de leur sécurité
- 2. Le Bureau a également désigné le député Olivier Suter pour siéger au sein du Conseil de la Coordination de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP) à la suite de la démission de notre ancien collègue Jean-Pierre Galley.
- 3. Au sujet des élections des juges de paix, nous avons pris contact hier avec les deux juges élus dans les cercles de la Glâne et de la Veveyse. Un délai de réflexion jusqu'au lundi 24 septembre leur a été accordé. De ce fait, si une nouvelle élection devait être organisée, elle aura lieu lors de la session du mois d'octobre.
- Le Grand Conseil prend acte de ces communications.

**Rapport N° 22
sur le postulat N° 294.05 Madeleine Genoud-Page/
Guy-Noël Jelk
(analyse sur les inondations provoquées par les
crues de la Sarine)¹**

Discussion

Jelk Guy-Noël (PS/SP, FV). Au nom de notre ancienne collègue M^{me} Genoud-Page et moi-même, je remercie

¹ Texte du rapport pp. 1185ss.

le Conseil d'Etat pour son rapport concernant l'analyse des inondations provoquées par les crues de la Sarine. Ce rapport prend en compte trois événements d'importance majeure de ces dernières années. Sur ces faits, le laboratoire de construction hydraulique de l'EPFL relève, je cite: «qu'au vu des progrès récents dans le domaine de la prévision des précipitations, des informations pertinentes pourraient être mises à disposition du gestionnaire des barrages». D'où ma question: ces informations seront-elles vraiment transmises à qui de droit dans le futur?

A la suite de l'analyse des situations météorologiques assez différentes, qui ont prévalu lors des trois événements de 1999/2005/2006, le laboratoire de l'EPFL constate que des retenues de Montsalvens et de Rossens peuvent réduire significativement les débits de pointe de la Sarine et qu'un modèle de prévisions hydrologiques peut être utilisé pour permettre la gestion optimale des retenues lors des crues. Mes questions: ce modèle existe-t-il? Où sera-t-il conçu? Si oui, quand? Les auteurs de l'étude précisent encore, qu'un modèle hydraulique et je cite: «fournirait des prévisions de crues, cinquante à soixante heures à l'avance» et par conséquent, suffisamment tôt pour décider d'un vidage préventif.

Je relève encore que le 9 août 2007, une crue dont les débits étaient comparables à ceux d'avril 2006 a eu lieu. Donc trois crues d'importance en trois ans, j'espère que le Groupe E a, depuis sa parution, pris connaissance de ce rapport.

Ma collègue et moi pensons, comme l'estime d'ailleurs le Conseil d'Etat, que la gestion des crues de la Sarine doit être améliorée au vu des changements climatiques observés en ce début de millénaire.

Concernant les conclusions et les recommandations, je me pose les questions suivantes: quand est-ce que la convention sera signée? Les outils nécessaires seront-ils vraiment réalisés? Quand? De quel ordre seront-ils? Le canton de Berne et la Confédération ont-ils déjà été impliqués?

Au nom du groupe socialiste et de ma collègue M^{me} Genoud-Page, nous prenons acte de ce rapport.

Kolly René (PLR/FDP, SC). Le groupe libéral-radical a parcouru ce rapport avec attention. C'est à la suite des importantes crues des années 1999/2005/2006, que ce rapport a été demandé, après l'acceptation par le Grand Conseil du postulat signé par M^{me} Genoud-Page et M. Guy-Noël Jelk. Depuis la sortie de ce document, le 3 juillet 2007, les forces de la nature ont à nouveau sévi, provoquant des inondations et d'autres multiples dégâts naturels.

Relevons que les dégâts naturels de cet été 2007 ne sont pas directement liés à notre chère rivière la Sarine, mais plus tôt à ses affluents ou torrents, en amont nommés Gottéron, Gérine, etc.

En ce qui concerne la Sarine proprement dite, le rapport relève que seul le lac de la Gruyère dispose d'un volume supérieur à celui des crues de la Sarine, même lors des crues les plus exceptionnelles.

Selon un modèle de prévisions hydrologiques, le potentiel des retenues des barrages de Rossens et de Montsalvens pour le contrôle des crues est très important et peut réduire les débits de pointe dans la Sarine.

Donc l'essentiel de la gestion des crues réside dans la capacité de savoir anticiper pour décider d'une vidange préventive. Encore faut-il que le gestionnaire du barrage croie aux prévisions de M^{me} Météo!

Dans les conclusions et recommandations, le Conseil d'Etat estime que la gestion des crues doit être améliorée, cette gestion doit faire l'objet d'une convention avec le Groupe E, en complément de la concession existante. D'où la question: où en est-on avec cette convention?

Est-ce que les recommandations évoquées dans le rapport pour améliorer cette gestion des crues ont permis de limiter les dégâts ou de les éviter lors des crues provoquées par les pluies torrentielles de cet été?

Par ces questions et pour qu'à l'avenir, les bords qui baignent la Sarine restent chers au cœur des Fribourgeois, le groupe libéral-radical prend acte de ce rapport.

Bussard Christian (PDC/CVP, GR). Tout en se remémorant les dégâts causés par les inondations provoquées par les crues de la Sarine en août 2005, le groupe démocrate-chrétien a étudié le présent rapport avec beaucoup d'intérêt.

Après une première lecture, pas très longue, puisque ce rapport ne fait que deux pages, considérations et conclusions incluses, nous restons quelque peu sur notre faim. Pour améliorer le menu, il convient en effet de se référer à l'étude réalisée par le laboratoire de construction hydraulique de l'Ecole polytechnique de Lausanne, afin de bien saisir la complexité de la problématique de gestion des crues des cours d'eau, en particulier celui de la Sarine, comme le demandait les députés Genoud-Page et Jelk.

Dans un premier temps, le Conseil d'Etat et son service des lacs et cours d'eau sont à féliciter pour la commande auprès de l'EPFL de cette étude très fouillée et très complète. Une étude qui devrait déboucher sur une meilleure gestion des bassins d'accumulation, que sont les barrages de Rossens et de Montsalvens, deux ouvrages indispensables à la bonne régulation des cours d'eau de la Sarine.

Pour la notice, il est bon de rappeler que l'EPFL a rendu un rapport similaire sur les crues du Rhône, un rapport baptisé «Minerve» et utilisé par nos voisins valaisans.

Si l'étude est très complète, le groupe démocrate-chrétien regrette toutefois que le principal intéressé dans cette histoire, n'ait pas été consulté à la base et encore moins pour rédiger des conclusions et recommandations.

Le Groupe E, qui a été mis en cause lors de ces événements d'août 2005 aurait pu apporter une note plus réaliste à ce rapport. La gestion des crues de la Sarine et autres cours d'eau par ailleurs, ne se résume pas à l'établissement d'un rapport du Conseil d'Etat, mais bien plus, dans la mise en place d'un catalogue de mesures à prendre par des praticiens qui vivent cela au fil des saisons et qui ont toujours eu comme souci premier la sécurité des gens et des biens.

Aussi, et de manière à se forger une opinion plus concrète, le groupe démocrate-chrétien adresse ses remarques et posent les questions suivantes au Conseil d'Etat:

pourquoi le Groupe E n'a-t-il pas été consulté lors de l'établissement de ce rapport? Le Conseil d'Etat, respectivement la section lacs et cours d'eau, considérerait-il le Groupe E comme un partenaire ou un prévenu dans cette affaire?

Personne ne nie les changements climatiques qui modifient la durée des précipitations, sans toutefois en diminuer les intensités. Le rapport de l'EPFL propose un modèle numérique de prévention des précipitations à 72 heures, de façon que les barrages puissent être vidangés et prêts à recevoir les crues annoncées. Cette façon de procéder va changer complètement le débit de restitution dans les rivières à l'aval des barrages. Une manière de procéder décriée par les milieux environnementaux et de la pêche qui souhaitent des variations très lentes.

Est-ce que ces services et ces milieux ont été consultés? L'Union fribourgeoise du tourisme propose d'innombrables balades, le long des cours d'eau de la Sarine. Or, les déversements préventifs vont se faire essentiellement par beau temps.

On sait bien qu'après la pluie vient le beau temps et inversement. Donc dans une période préférée par les promeneurs et autres pique-niqueurs des bords que baignent la Sarine, qui sont aussi chers au groupe démocrate-chrétien qu'au groupe libéral-radical, et ceux de la Jogne également, qui endossera une responsabilité en cas d'accident ou d'incident?

Au plan hydraulique, les variations fréquentes des niveaux d'eau dans les bassins d'accumulation entraînent de fait une détérioration des rives, voire des glissements de terrain. De plus, par un rythme de déversement accru, les organes de vidange qui n'ont pas été dimensionnés pour des événements prolongés vont subir des dommages importants.

Qui va prendre en charge les frais de réparation et de consolidation des ouvrages? Toujours sur le plan hydraulique, force est de constater, depuis de nombreuses années dans nos cours d'eau, un amoncellement incroyable d'alluvions morainiques, de troncs d'arbres ou d'arbres, etc.

Le Conseil d'Etat a-t-il enfin autorisé, sous contrôle bien sûr, des prélèvements systématiques après les crues des matériaux qui obstruent les cours d'eau? Allez voir la Singine en amont de Plasselb, la Sarine entre Enney et Neirivue!

Par ailleurs, le Conseil d'Etat est-il prêt à donner les moyens financiers supplémentaires par le biais des subventions cantonales pour entretenir la forêt?

Les forêts non entretenues plaisent au peintre animalier, je veux bien, mais elles ne remplissent pas leur fonction protectrice et de stabilisation des berges.

Enfin, une ultime question financière: après avoir chiffré l'impact économique, à la suite de l'imposition des mesures préventives, qui va devoir supporter le manque à gagner du Groupe E qui ne pourra pas turbiner correctement?

Qui? Le Groupe E qui devra s'approvisionner parce que la consommation en énergie ne va pas baisser ou l'Etat de Fribourg qui aura imposé des mesures?

Une conséquence me paraît inéluctable, le manque à gagner sera pris dans le porte-monnaie du contribuable qui consommera toujours de l'énergie, même en cas de crues importantes.

Avec ces remarques et questions, mais surtout avec le désir que tous les partenaires directement concernés soient impliqués dans cette délicate mission, qui débouchera sur un catalogue de mesures à prendre, viables pour toutes et tous, le groupe démocrate-chrétien prend acte de ce rapport.

Brönnimann Charles (UDC/SVP, SC). C'est avec satisfaction que le groupe de l'Union démocratique du centre a pris connaissance du rapport concernant les inondations et les crues de la Sarine.

Toutes les questions qui ont déjà été posées, notamment par mon collègue Bussard, je ne vais pas les poser, mais je rappellerai simplement qu'avec les conditions extrêmes de la météo vécues cet été, toutes les mesures mises en place ou qu'on va mettre en place, ne suffiront jamais pour lutter contre la force de la nature.

Vonlanthen Rudolf (PLR/FDP, SE). In seinem Bericht stellt der Staatsrat fest, dass die Verwaltung der Hochwasser in der Saane, bzw. in den Stauseen noch verbessert werden kann. Ich gebe dabei zu bedenken, dass nicht nur die Saane grosse Schäden anrichten kann, sondern dass auch andere Bäche und Flüsse, wie z.B. die Aergera, die Sense gewaltige Katastrophen verursachen können. Der Staatsrat muss alles unternehmen, um alle Menschen und Tiere vor Naturereignissen zu schützen. Sie dürfen sich hier nicht von ideologischen Überlegungen leiten lassen, sondern müssen praktische Lösungen suchen. Dabei wäre eine periodische, sanfte, kontrollierte Kiesentnahme in den gefährdeten Flüssen wohl sinnvoller als teure, unverhältnismässige, künstliche Schutzwände entlang der Bäche, welche zusätzlich die Natur verunstalten. Mit diesen Bemerkungen fordere ich den Staatsrat auf, alle Flüsse im Auge zu behalten, zu handeln, die notwendigen Vorkehrungen zu treffen, bevor es zu spät ist.

Weber-Gobet Marie-Thérèse (ACG/MLB, SE). Auch die Gruppe «Alliance centre gauche» hat das Postulat Genoud-Page/Jelk studiert. Mir ist ein Sprichwort in den Sinn gekommen. Es lautet: «Was lange währt, wird endlich gut.» Wird sich dieses Sprichwort auch einmal für die Überschwemmungen, die durch die Saane verursacht werden, bewahrheiten? Ich zweifle sehr daran.

Ich hatte dieses Postulat im Briefkasten. Ein paar Tage später: «Paff», wieder Überschwemmungen, wieder Probleme. Die Bevölkerung von Bösinggen und Laupen hatte mit Hochwasser zu kämpfen und musste grosse Schäden in Kauf nehmen.

Dieser Bericht gibt Antwort auf die Überschwemmungen des Jahres 2005. In der Zwischenzeit sind zwei Jahre vergangen. Es gibt Vorschläge, die auf dem Tisch liegen. Ich habe Kenntnis genommen von einer Zusammenkunft, die am 22. August dieses Jahres mit dem Oberamtmann des Sensebezirks, Vertretern der Groupe E, Vertretern der Gemeinden Bösinggen, Laupen, Mühleberg, Ferenbalm und Wileroltigen und dem Regierungstatthalter des Amtes Laupen stattgefunden hat. Auch an dieser Sitzung sind ganz konkrete Vorschläge auf den Tisch gelegt worden. Ich möchte

jetzt wissen, wann endlich die Taten folgen? Die Vorschläge sind da!

Und ich muss Ihnen noch etwas sagen: Es ist nicht so angenehm, wenn man als Freiburgerin, als Freiburger in den Medien der Nachbarn als Headline in einem Artikel lesen muss: «Haben die Freiburger ihr Wort nicht gehalten?» Haben die Freiburger ihr Wort nicht gehalten? Herr Staatsrat, wann folgen die Taten zu dieser Problematik? Können wir den Leuten in Bösinggen, Laupen eine Perspektive, eine kurzfristige, mittelfristige Perspektive geben? Denn: Der Titel dieses Artikels über die Besprechung hiess: «Das nächste Unwetter kommt bestimmt».

Chassot Claude (*ACG/MLB, SC*). Syndic d'une commune qui porte le nom d'une rivière, je suis interpellé par ce rapport, qui devrait mettre plus en avant les mesures prises par le Conseil d'Etat en de telles circonstances.

Au niveau des responsabilités, il serait nécessaire de savoir qui fait quoi? Quand? Où? Comment? Et qui passe à la caisse? Une question d'ordre général qui traduit une inquiétude de plusieurs exécutifs communaux de ce canton.

Je prends acte de ce rapport qui me laisse, cependant, quelque peu perplexe.

Johner-Etter Ueli (*UDC/SVP, LA*). Die Saane als grösster Zufluss der Aare, wie erwähnt wurde, hat einen Einfluss auf den Hauptkanal, auf den Hagneck-Kanal und auch auf den Stand der drei Juraseen. Das heisst: auch auf den Wasserstand der Zihl und der Broye und somit auch auf die zwei Hauptentwässerungskanäle im Moos. Die Wasserwirtschaft ist also sehr komplex. Gerade nach den diesjährigen Überschwemmungen im Moos müsste überkantonale Wasserbewirtschaftung zum Verhindern von Hochwassern in verschiedenen Gebieten angegangen werden.

Godel Georges, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Présenter un rapport, accepté sur un postulat de mai 2006 et bien sûr conforme à la loi sur le Grand Conseil, vous me direz que c'est logique. Cette logique prend de l'importance cette année dans la mesure où nous avons malheureusement à nouveau vécu une année exceptionnelle au niveau météorologique comme cela a été dit par certains députés.

En effet, comme nous l'avons constaté les éléments se sont déchaînés à plus d'une reprise et ont occasionné des dégâts importants dans différentes régions de notre canton, mais aussi au-delà comme vient de le dire le député Johner.

Sans revenir sur les conséquences et les coûts de ces événements, permettez-moi tout d'abord, au nom du Conseil d'Etat, de remercier les nombreuses personnes, que ce soit la police, les pompiers, la protection civile, l'armée et bien sûr beaucoup de bénévoles qui se sont d'une part, mobilisés pour assumer la sécurité des habitants et, d'autre part, pour éviter des conséquences plus désastreuses encore.

Concernant ce postulat, j'ai écouté avec attention les remarques des intervenants. D'une manière générale,

il faut rappeler que l'étude qui vous est soumise n'est qu'une étude de faisabilité technique sur la base de l'analyse des trois événements passés. En fait, beaucoup de questions posées concernent la mise en place réelle d'un tel système de gestion des crues, ce qui nécessitera au plan cantonal, intercantonal et fédéral, encore bien des démarches.

C'est d'ailleurs, sur la proposition d'ouvrir ces négociations avec le Groupe E que conclut le rapport du Conseil d'Etat. Je pense que tout le monde s'accorde à dire qu'il y a un intérêt à améliorer la gestion des crues de la Sarine et dans les lacs artificiels et bien sûr aussi éviter des dégâts dans d'autres rivières comme cela a été relevé. Cet intérêt est d'autant plus marqué que les crues d'importance se rapprochent davantage. Les phénomènes deviennent de plus en plus violents et même si les quantités d'eau annuelles ne varient pas beaucoup, c'est surtout la durée des précipitations qui s'est fortement réduite pour la même quantité d'eau. Aujourd'hui, on observe des crues sur moins de 24 heures, alors que par le passé, ces dernières se déroulaient sur plusieurs jours. On constate avec évidence un changement du climat. Cet intérêt est bien sûr aussi marqué par les zones habitées et exposées à ces crues, notamment à Fribourg et à Bösinggen. Cet intérêt est également marqué en aval du canton par les charges supplémentaires qu'elles amènent à l'Aar, notamment au canal d'Hagneck, puis au canal de Bienne, on connaît les conséquences. Evidemment dans l'analyse d'un modèle de prévention, plusieurs problèmes se posent, notamment dans le dimensionnement des organes de vidange et bien sûr les conséquences des abaissements préventifs et rapides. Quand je dis «conséquences» avec les glissements de terrain, il faut admettre que ces abaissements préventifs et rapides, s'ils engendrent des glissements, c'est déjà le cas aujourd'hui, ont pour but d'essayer de mieux réguler le débit. Les solutions à trouver doivent être discutées entre l'Etat et le Groupe E dans le cadre de la concession qui ne peut pas être modifiée unilatéralement. Donc, aux questions qui ont été posées par différents députés, je réponds clairement que les négociations sont en cours et que cela ne peut pas se faire unilatéralement, mais bien dans le cadre de négociations pour trouver une réponse satisfaisant tous les intérêts. Ordonner une vidange relève bien sûr de la responsabilité de l'Etat, mais les conséquences doivent être connues et réglées préalablement dans un avenant à la concession existante. A cet effet, des discussions doivent avoir lieu également avec le canton de Berne, puisqu'il y a un intérêt évident à une gestion efficace de ces crues. A ce propos, je vous signale que mes services ont déjà eu des contacts avec les organes d'autres cantons, en particulier le canton de Berne, pour trouver une solution commune. Ce n'est pas une politique que l'on peut faire uniquement avec le canton comme cela a été dit par le député Johner, il faut une coordination intercantonale ou supracantonale.

J'ai eu l'occasion de débattre de la problématique avec un responsable du Groupe E et je peux affirmer que les responsables travaillent avec professionnalisme. J'ai aussi constaté que leur souci est permanent, 24 heures sur 24, afin que tout se passe le mieux possible. Ils sont partie prenante au plan ORCAF, auquel ils collaborent activement.

L'amélioration de la situation, cela ressort du rapport et cela été évoqué par plusieurs députés, passe avant tout par une meilleure estimation des apports et par conséquent, une amélioration de la fiabilité des prévisions météorologiques. Un modèle numérique permettant de prévoir les quantités d'eau alimentant les différents bassins pour les 72 heures à venir est en phase d'implémentation. Sa précision reste néanmoins dépendante de la qualité des prévisions, des quantités de pluie. A cet effet, il s'agit d'un développement en cours chez Météo-Suisse et qui répond à une attente de très nombreux cantons, notamment Bâle, Argovie, encore Zürich ou Lucerne. Donc, la principale solution pour améliorer le système actuel, c'est de développer ce modèle pour arriver à une solution permettant d'éviter ce que l'on a vécu ces dernières années.

Je vais maintenant tenter de répondre aux différentes intervenants. Tout d'abord au député Christian Bussard qui est resté sur sa faim parce que ce rapport ne fait que deux pages, je lui signale qu'il peut consulter le rapport intégral, le demander aux services de la DAEC ou le voir sur Internet, car ce rapport intégral compte 48 pages. Comme vous le savez, j'ai été durant quelques années député et je connais la quantité de courrier qui vous est adressé, raison pour laquelle j'ai moi-même demandé à mes services de faire une synthèse, la plus succincte possible afin de ressortir les éléments essentiels dans un souci d'efficacité.

Parmi les questions précises posées, on demande pourquoi le Groupe E n'a-t-il pas été consulté lors de l'établissement du rapport ou la section des lacs et cours d'eau n'a-t-elle pas contacté le Groupe E? Je vous informe que le Groupe E a été traité comme un concessionnaire; il a été consulté pour fournir les données et les principes retenus pour l'étude, étude de faisabilité sur la base de trois événements. Il ne faut pas perdre de vue que si l'on avait mandaté le Groupe E pour faire ce rapport, eh bien j'estime qu'on aurait beaucoup perdu en matière de crédibilité face au canton de Berne. En effet, les conséquences de ces crues n'interviennent pas seulement dans le canton de Fribourg, mais principalement dans le canton de Berne. Et je pense que cela devait se faire de cette manière par un organe neutre, pour démontrer l'indépendance de l'Etat vis-à-vis d'un concessionnaire.

Ensuite, par rapport aux milieux environnementaux, notamment au niveau des conséquences et des frais, il faut être clair: cela ne va pas changer beaucoup, en tout cas pour ce que j'en connais. La gestion des crues ne changera rien au débit de restitution totale, puisque l'on va essayer de l'améliorer pour éviter les débits de pointe. Il pourrait y avoir parfois une augmentation des débits, mais cela sera moins fréquent et moins dommageable que le marnage et le turbinage de pointe qui se font actuellement et qui sont quotidiennement décriés par les milieux écologiques; d'une manière générale, cela devrait améliorer la situation.

Au niveau de la responsabilité, notamment pour ce qui a trait aux frais supplémentaires occasionnés pour les réparations en cas de problème, comme je l'ai dit, cela ne va pas changer beaucoup. Mais à ces questions précises, on ne peut pas répondre à ce stade de l'étude de faisabilité. Ces éléments doivent encore être identifiés et chiffrés, la situation juridique doit être éclaircie, no-

tamment avec les Offices fédéraux qui sont organes de contrôle en la matière.

Pour la question de l'extraction des graviers dans les rivières, eh bien c'est un problème difficile. Les prélèvements systématiques, il faut le dire, sont interdits par la loi sur l'exploitation commerciale et cela figure dans la loi sur l'aménagement des eaux du 26 novembre 1975, en son article 48 qui est contraignant.

A cet effet, permettez-moi de donner quelques éléments: l'exemple de la Sarine n'est pas bien choisi, car cela dépend où l'on se situe. Dans certains secteurs, nous devons investir par exemple pour protéger une berge à Villars-sous-Mont, environ 600 000 francs, parce que les berges se sont érodées et que le lit de la Sarine s'est enfoncé. Donc ce n'est pas un problème d'obstruction, mais bien d'enfoncement qui provoque l'érosion des berges avec toutes les conséquences que cela implique. Ensuite, pour l'extraction des graviers, c'est ma direction qui délivre les autorisations et je vous informe que, depuis 2000, elle en a autorisé 20. Or, depuis que je suis en fonction, je n'en ai pas délivrée. Il faut admettre que ces autorisations sont octroyées d'une manière générale pour permettre la réalisation de travaux subventionnés par les communes, les syndicats et parfois les privés. Mais ce qui excède certaines communes, ce sont les restrictions dans les zones alluviales d'importance nationale, et là il y a beaucoup de communes concernées, puisqu'il y a une restriction importante en ces endroits. Le canton n'a pas les mains libres et les autorisations ne sont données que pour des biens importants. C'est une problématique que je ne connais pas dans son ensemble. Mais peut-être serait-il judicieux de l'approfondir? De plus, je pense qu'il faut faire attention quand on en parle, parce que parfois le lit de la rivière est trop enfoncé et il faut le ramener à un niveau améliorant la situation pour éviter l'érosion.

Pour ce qui concerne les travaux à venir, question posée par plusieurs députés, je vous informe qu'avec M. le Conseiller d'Etat, directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts, nous avons rencontré les représentants de l'Office fédéral de l'environnement pour leur faire part de nos préoccupations quant au montant budgété au niveau de la Confédération pour le cours normal des choses, montant qui n'est déjà pas suffisant. Et nous avons aussi, il y a deux jours, rencontré nos parlementaires fédéraux pour leur expliquer ce problème et pour revendiquer des montants supplémentaires de l'ordre de 100 millions de francs, afin de compenser, ou tout au moins réaliser les travaux nécessaires pour éviter à nouveau des catastrophes dues aux éléments que vous connaissez.

Voilà ce que je pouvais répondre à toutes les questions posées en vous précisant que ce rapport n'est qu'un élément. Le travail doit se poursuivre pour essayer de régler au mieux ces débits, en fonction des éléments que l'on connaît, mais surtout en fonction des études ou des prévisions en développement au niveau de Météo-Suisse.

Avec ces considérations et en fonction des réponses données, je vous demande de prendre acte de ce rapport.

– Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

Postulat N° 2010.07 Josef Fasel/Elian Collaud

(flux d'argent des impôts et taxes pour véhicules et circulation routière, transports publics inclus, sur la base du principe du développement durable)¹

Prise en considération

Fasel Josef (PDC/CVP, SE). Après les cours d'eau, j'aimerais en venir à un autre réseau, à savoir celui des routes.

Jedem, der mit offenen Augen durch unseren Kanton geht, fährt oder läuft, fällt unweigerlich auf, dass das gesamte Strassenverkehrsnetz nicht nur riesig, sondern auch vielfältig und komplex ist. Komplex insofern, dass verschiedene Verkehrsteilnehmer mit mehr oder weniger Masse, Grösse oder Kraft aufeinander, oder besser: nebeneinander zu- und hergehen. Verschieden sind auch die Interessen der Teilnehmer oder Verursacher all dieser Verkehrsflüsse. Eines haben jedoch alle gemeinsam und müsste oder sollte ihnen gewährt werden: Nämlich die Sicherheit und das mehr oder weniger gefahrenfreie Nebeneinander auf all diesen Strassen, Bahnen, Wegen, Flüssen oder sogar in der Luft. Jeder oder jede von uns benutzt dieses Netz täglich und kann sich daher ein Bild darüber machen, was an Unterhalt und insbesondere für die Entstehung für Kosten anfallen. Während wir heute Strassen sanieren, die vor über hundert Jahren mit Sträflingen in mühsamer Handarbeit gefertigt wurden und bis heute hielten, fahren heute riesige Baumaschinen mit grösserer Leistung, aber auch viel grösseren Kosten auf. Wir stellen ebenfalls fest, dass dieses Netz täglich wächst, um der ständig zunehmenden Mobilität, aber auch um den Bedürfnissen des zunehmenden Verkehrs gerecht zu werden.

Angesichts dessen, dass diese Entwicklung weitergeht, sei es im privaten, aber auch im öffentlichen Verkehr, stellt sich die Frage (und daher das Postulat): Sind wir in der Lage, und insbesondere werden die finanziellen Mittel ausreichen, um all diesen Verpflichtungen und Bedürfnissen nachzukommen?

Als Inhaber von Verkehrsmitteln wissen wir alle, dass Steuern entrichtet werden müssen. Wir wissen auch, dass über die Verkehrsteilnehmer verschiedene andere Gebühren bezahlt, respektive abgeschöpft werden. Die Fragen, die sich stellen, lauten daher: Werden die heutigen Einnahmen genügen? Welches sind die Einnahmen, welche aus dem gesamten Verkehr resultieren oder wie werden die Mittel heute verwendet? Oder wie werden sie in Zukunft eingesetzt, und insbesondere: Werden sie ausreichen? Im Wissen um gewisse Rücksichtsnahmen bezüglich Natur und Umwelt, sei dies im Bezug auf den Verschleiss von Land, aber auch aus Sorge um den Zustand unserer Luft; also der Nachhaltigkeit, werden ebenfalls vermehrte Kosten anfallen. Wir erwarten daher: a) eine genaue Auflistung aller Einnahmen und deren Finanzfluss und b) die Auflistung des zukünftigen Bedarfs des gesamten Verkehrswesens von Fluss-, Radwegen über Kantonalstrassen bis hin zum öffentlichen Verkehr. Nur so werden wir

in der Lage sein, Prioritäten zu setzen und Massnahmen zu ergreifen, welche die notwendige Sicherheit gewähren.

Je remercie le Conseil d'Etat de sa proposition et aussi au nom de mon collègue Elian Collaud. Je vous prie de soutenir ce postulat.

Page Pierre-André (UDC/SVP, GL). Le postulat déposé par nos collègues Fasel-Collaud soulève un problème réel de l'utilisation des différents fonds concernant le réseau routier cantonal. Lors de la dernière législature, des réponses ont déjà été données à différentes interventions, mais le problème reste d'actualité.

J'avais d'ailleurs déposé une motion qui demandait de ristourner 30% des revenus de la RPLP aux communes, pour l'entretien des routes communales. Cette motion avait été refusée.

Comme je suis convaincu que c'est une bonne idée, j'avais l'intention d'en déposer une nouvelle avec plus ou moins les mêmes objectifs, c'est-à-dire un soutien à l'entretien du réseau communal par l'intermédiaire du revenu de la RPLP.

Etant donné le nombre d'interventions déjà faites sur cet objet, je suppose que le rapport est pratiquement prêt.

Dès lors, si le Grand Conseil accepte ce postulat, j'attendrai le rapport du Conseil d'Etat avant de déposer ma nouvelle motion.

Avec ces quelques considérations, le groupe de l'Union démocratique du centre votera en faveur du postulat.

Dorand Jean-Pierre (PDC/CVP, FV). Le groupe démocrate-chrétien a étudié avec intérêt ce postulat, c'est une problématique qui est soulevée depuis longtemps. Notre collègue a fait allusion aux forçats qui faisaient les routes. Au départ, quand on s'intéressait aux flux financiers pour ces routes avec M. Louis d'Affry qui était assis à votre place, Monsieur le Président, on s'inquiétait du trafic des diligences, qui rapportait à l'Etat et pour cela, il fallait que les routes soient bonnes. Alors trêve d'histoire, c'est un problème complexe qui a été soulevé par nos collègues, qui lie la mobilité, le développement durable, les modes de transports, les flux financiers, c'est une question complexe qu'il est bien de soulever en début de législature.

Une petite remarque encore: les droits de douane, heureusement, ne sont pas affectés aux carburants, parce qu'ils ont dramatiquement diminué avec tous les traités de libre échange qu'a conclus la Suisse; c'était autrefois 75% des recettes fédérales en 1914, je vous laisse imaginer maintenant ce que c'est. Par contre, les droits d'entrée sur les carburants et cela a été décidé dans les années 30, pour amadouer les cantons, pour que ces droits soient acceptés, il fallait sagement donner une part aux cantons.

Cela dit, notre groupe, à l'unanimité de ses membres présents, soutient l'acceptation de ce postulat.

Cotting Claudia (PLR/FDP, SC). Les postulants Josef Fasel et Elian Collaud demandent des informations concernant les besoins du réseau routier et du trafic public fondé sur le développement durable. En ce qui

¹ Déposé et développé le 27 mars 2007, p. 287; réponse du Conseil d'Etat le 26 août 2007; BGC p. 1316.

concerne, les flux d'argent, tous les chiffres se trouvent dans les comptes de l'Etat.

Pour l'année 2006, il s'agit de l'impôt sur les véhicules à moteur, qui rapporte 74 millions au canton, moins les frais de perception de l'OCN, moins un remboursement aux communes de 22 millions, c'est donc 50 millions qui tombent dans la caisse de l'Etat.

En ce qui concerne le droit sur les carburants, il représente 27 millions et demi pour le canton de Fribourg et la part à la RPLP s'élève à 13 millions.

Donc le canton a des recettes totales de 93 millions pour ce qui concerne ce trafic routier et taxes. Les dépenses, elles, ne sont pas exhaustives, mais si l'on pense au Service des ponts et chaussées, l'amortissement et l'investissement sur les routes cantonales, l'entretien, construction et entretien des routes nationales, l'Etat de Fribourg en 2006, a dépensé l'équivalent de ses recettes, soit 93 millions de francs.

En ce qui concerne les flux financiers ou en tout cas, ce que rapporte à la Confédération toujours ce trafic routier et ses taxes, c'est quelque 9 milliards d'argent qui entrent dans la caisse fédérale, dont 400 à 450 millions sont reversés à tous les cantons suisses.

Il serait quand même intéressant de connaître l'avis du Conseil d'Etat quant aux besoins du réseau routier et du trafic public, tant du point de vue de l'entretien, que des investissements futurs.

On parle bien des besoins et il y en a, lorsque l'on parle de la mobilité, lorsque l'on parle des pistes cyclables qui sont quand même trop peu présentes aux abords de nos routes, je pars de l'idée qu'il faut vraiment séparer chaque moyen de locomotion et cela serait très bien si l'on pouvait mettre l'accent à ce niveau-là.

On parle bien des besoins et non des utopies, c'est pour ces raisons, qu'une grande majorité du groupe libéral-radical, soutiendra ce postulat.

Mutter Christa (ACG/MLB, FV). Dieses Postulat verlangt ja keine Auskunft über die Verkehrsflüsse, sondern ausschliesslich über die Finanzflüsse. Die meisten dieser Zahlen, wie Kollegin Claudia Cotting es gesagt hat, soweit sie unter den entsprechenden Rubriken erscheinen, sind bereits in den staatlichen und den Bundesbudgets enthalten. Da aber die beiden Kollegen Fasel und Collaud eine Auskunft im Sinne der nachhaltigen Entwicklung, auch der Verkehrsflüsse, erwarten, finden wir es sehr interessant, dieses Postulat zu unterstützen. Wenn man nämlich die nachhaltige Entwicklung anspricht, heisst das, dass die gesamten Finanzflüsse, die den Verkehr betreffen, einbezogen werden müssen. Wir fänden es deshalb dringend, dass eine solche Rechnung einmal aufgestellt wird und auch zeigt, welche externen Kosten der Verkehr generiert. Die externen Nutzen sind ja bereits in der Rechnung miteinbezogen, weil sie ökonomisch schon abgegolten werden. Wir rufen deshalb den Staatsrat auf, uns auf kantonaler Ebene ebenfalls eine Antwort zu geben, entsprechend der Studien, die auf Bundesebene zu den externen Kosten bereits existieren, und werden das Postulat in diesem Sinne unterstützen.

Godel Georges, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Tout d'abord,

permettez-moi de remercier l'ensemble des intervenants qui tous, au nom de leur groupe respectif, acceptent ce postulat.

Comme cela a été dit, les postulants demandent des informations sur les besoins du réseau routier et du trafic public avec une stratégie basée sur le développement durable. Le souhait est aussi de connaître les investissements possibles. Ce postulat est intéressant et important à plus d'un titre.

En effet, comme indiqué dans la réponse à ce postulat, un rapport avait déjà été présenté au Grand Conseil en février 1999, à la suite d'un postulat, sauf erreur, du député Dorand. Les conclusions de l'époque disaient ceci, elles avaient été apportées par le commissaire du gouvernement de l'époque, directeur des finances, aujourd'hui ici présent: «L'Etat du réseau routier cantonal peut être qualifié actuellement de satisfaisant. Son entretien est une tâche importante pour garantir de bonnes conditions-cadre à notre économie. Malheureusement, les finances cantonales ne permettent pas pour le moment d'y affecter les montants idéalement nécessaires. Lors de l'établissement des plans financiers futurs, le gouvernement devra tenir compte des moyens financiers nécessaires pour éviter une dégradation qualitative de nos routes cantonales, tout en prenant également en compte la situation générale des finances cantonales».

Donc en 1999, l'état de la situation était précis, connu et il était déclaré satisfaisant. En 2008, nous ferons un nouvel état de la situation et je précise à cet effet, en plus des éléments, par rapport aux postulats précédents, qu'il y a aussi des conséquences sur les routes, puisqu'après avoir demandé un chiffrage des dégâts causés aux routes, eh bien il y a aussi des frais inhérents à ces pluies torrentielles que nous avons vécues cette année, voire les années précédentes.

Dans le rapport, que nous devons vous soumettre d'ici à une année, l'on pourra comparer le nouvel état de qualité avec l'ancien état, en regard avec les moyens qui ont été mis à disposition ces dernières années, comme je l'ai dit – ils étaient en diminution – et j'ajoute sans autre, qu'aujourd'hui ces moyens sont en légère augmentation, peut-être pas encore suffisants. Mais lorsque vous prévoyez des budgets, il faut essayer de faire un équilibre entre les différents secteurs.

Ce que je peux vous dire pour les années à venir, en ce qui concerne l'entretien d'une part, mais aussi d'autre part sur les investissements futurs, le plan financier prévoit une légère augmentation et je pense que c'est bien ainsi.

Ensuite, sur les différentes questions, notamment les flux financiers, c'est une question qui a déjà été débattue, comme l'a dit le député Pierre-André Page, je ne vais pas y revenir, on verra cela dans le cadre du rapport, mais j'estime qu'il faut faire très attention si l'on veut affecter des recettes directement à certaines choses, c'est extrêmement délicat.

A cet effet, la députée Cotting a fait elle-même le calcul; elle a ainsi démontré clairement que les recettes que nous avons, sont aussi dépensées d'une manière générale pour l'entretien et les investissements.

Ce qu'il me paraît encore important de dire, à la suite de la remarque de la députée Christa Mutter, c'est que les routes sont une chose, mais les coûts externes, no-

tamment par rapport au bruit et d'une manière générale par rapport à tout ce qui touche l'environnement, doivent aussi être pris en considération.

Avec ces remarques, je vous demande d'accepter ce postulat.

– Au vote, la prise en considération de ce postulat est acceptée par 71 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Badoud (GR, PLR/FDP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgnonecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Dorand (FV, PDC/CVP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Fürst (LA, PS/SP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Morel (GL, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuway J. (GR, PDC/CVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfeli-H (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB). *Total: 71.*

– Le Conseil d'Etat est invité à présenter, dans le délai d'une année, un rapport sur l'objet du postulat.

Postulat N° 2016.07 René Kolly/Christian Ducotterd (politique cantonale en matière d'implantation de grandes surfaces et de centres commerciaux)¹

Prise en considération

Kolly René (PLR/FDP, SC). D'emblée je voudrais vous affirmer que les postulants n'ont pas la prétention de vouloir révolutionner la politique en matière d'implantation de grandes surfaces et de centres commerciaux, ni celle de vouloir sauver tous nos commerces de proximité. Cette démarche s'inscrit dans un souci de rechercher un meilleur équilibre entre la proximité et la centralisation, une inquiétude partagée d'ailleurs par d'autres projets de plans directeurs d'aménagement du territoire dans le canton ainsi que d'autres cantons, en particulier Vaud et Berne. C'est l'addition et la disper-

sion de ces grandes surfaces et centres commerciaux qui posent problème. Il ne s'agit pas d'opposer les petits commerces aux grandes surfaces, ni d'opposer la liberté de commerce à l'intervention étatique. Il s'agit surtout d'une responsabilité politique, d'intérêt public dans la mesure où le développement durable est un but consacré par la Constitution du canton de Fribourg dont nous sommes tous garants.

Il faut remonter aux années 1970 pour se souvenir de l'implantation des premières «cathédrales» de la consommation. Alors c'était formidable! C'était moderne! C'était le progrès! C'était le rêve de Fribourg, mais c'était aussi un réel besoin. Au fil des années, au gré de la conjoncture tantôt ralentie, tantôt accélérée, le mouvement s'est perpétué, entraîné qu'il était par le développement économique, par l'évolution démographique, par la voiture pour chacun, la sortie du samedi, la mode bien sûr et j'en passe! C'était le grand bonheur de voir évoluer ce canton. C'était surtout des effets positifs pour tous: diversification de l'offre commerciale, concurrence, création d'emplois. Tout cela était généré par l'implantation de ces centres.

Aujourd'hui, dans ce domaine, le point de saturation est atteint. Les besoins d'hier ne sont plus les mêmes qu'aujourd'hui. Les effets négatifs dominent: disparition accélérée des commerces de proximité entraînant une perte d'attractivité des centres des localités, saturation du trafic routier, gaspillage du sol. Aujourd'hui, la première motivation pour implanter une grande surface est réactive par rapport aux concurrents commerciaux. On s'observe, on dégage des projets, on réagit par rapport à la concurrence en réaction pour rattraper l'autre. Chacun veut obtenir la position dominante. C'est devenu une vraie compétition inter distributeurs, mais dans un sport réservé uniquement à une élite dont l'artisan indépendant pur, dans le vrai sens du terme, ne peut concourir! La liberté de commerce est chère aux postulants. En revanche, le libéralisme économique devient pervers quand on l'utilise pour occuper une position de monopole, voire d'éliminer la concurrence.

Par ce postulat, nous demandons au Conseil d'Etat son appréciation sur l'implantation actuelle et future des centres commerciaux dans le canton. Une analyse des outils légaux en matière d'autorisation commerciale, d'aménagement du territoire et de protection de l'environnement. Nous demandons de proposer une politique cantonale dans ces trois domaines cités, de réfléchir aussi sur la possibilité d'application de ces mesures aux futurs centres et, de manière progressive, à ceux qui existent pour éviter des distorsions de concurrence. Voilà les questions soulevées dans notre postulat.

Convaincus que notre canton doit disposer d'une politique actualisée en la matière, non pas pour les empêcher, mais pour maîtriser le développement, il en va de notre responsabilité politique dans la mesure où le développement durable est un but consacré par la Constitution fribourgeoise. Il en va aussi d'une responsabilité économique par rapport aux artisans indépendants de ce canton.

Avec toutes ces considérations, je vous invite bien sûr à accepter ce postulat.

¹ Déposé et développé le 9 mai 2007, BGC p. 620; réponse du Conseil d'Etat le 21 août 2007, BGC p. 1313.

Schorderet Edgar (*PDC/CVP, SC*). Le groupe démocrate-chrétien prend note avec satisfaction que le Conseil d'Etat propose l'acceptation du postulat, un Conseil d'Etat qui va même plus loin que les postulants dans ses considérations quant aux nuisances causées par les implantations des grandes surfaces commerciales dans le canton.

Le groupe démocrate-chrétien soutiendra, à l'unanimité, ce postulat et vous encourage à faire de même. De plus, pour le groupe démocrate-chrétien, l'implantation de telles surfaces doit respecter une politique cohérente sur le plan du développement durable.

Notre groupe demande également au Conseil d'Etat de faire diligence dans l'établissement du bilan de la situation actuelle et future, afin que le canton et les communes concernées puissent rapidement mieux gérer cette problématique et adapter leur plan d'aménagement. Il y a en effet urgence d'optimiser les terrains aujourd'hui disponibles et le canton doit jouer son rôle de coordinateur. Mais l'aménagement du territoire reste une affaire de communes. C'est à elles de définir ce qu'elles veulent en priorité sur leur territoire. Pour les entreprises concernées, celles qui envisagent de s'installer, il est aussi important qu'elles sachent clairement à quoi s'en tenir avant d'engager de gros frais de planification.

Enfin, je relève, au nom du groupe démocrate-chrétien, l'importance du soutien aux commerces de proximité. Quant aux nouvelles implantations de grandes surfaces, nous souhaitons qu'elles soient examinées sous l'angle des nuisances globales qu'elles occasionnent. Le groupe démocrate-chrétien vous remercie de soutenir ce postulat.

Rime Nicolas (*PS/SP, GR*). Le groupe socialiste partage le souci des postulants de voir les grandes surfaces se multiplier de manière incontrôlée. Le nombre de celles-ci dépasse probablement les besoins réels et pourra absorber une augmentation de la population. Les outils que nous avons aujourd'hui pour gérer l'aménagement du territoire ne sont certainement pas suffisants. Au centre de Marly, par exemple, il est prévu l'implantation de deux «hard discounters» et ceci à côté du giratoire des écoles où se rendent quotidiennement 900 élèves. La conformité avec la zone empêche toute opposition éventuelle.

De plus, la création d'un nouveau centre n'augmente presque pas le nombre de places de travail si l'on tient compte des employés déplacés d'un centre à un autre et des places perdues dans les petits commerces de proximité. En fonction du bilan que nous fournirons au Conseil d'Etat, il sera peut-être justifié d'envisager un moratoire pour tout le canton, comme il est prévu dans le cadre de l'agglomération fribourgeoise.

Le groupe socialiste acceptera ce postulat.

Brönnimann Charles (*UDC/SVP, SC*). Die SVP-Fraktion hat sich umgehend mit dem Postulat der Grossräte Kolly und Ducotterd über die kantonale Politik zur Ansiedlung von grossen Einkaufszentren befasst und nimmt wie folgt Stellung: Wir leben ja bekanntlich in einer freien Marktwirtschaft und sind auch einverstanden, dass unter den Grossverteilern

ein Konkurrenzkampf stattfindet und das gilt auch für Kleinere. Im Bereich Raumplanung und Umweltschutz sind die betroffenen Gemeinden zuständig, um die Bewilligungen zu genehmigen. Sie müssen sich an das Raumplanungs- und Baugesetz halten. Und wenn wir hier noch Schranken setzen werden, wird sich das wirtschaftlich in Zukunft negativ auswirken. Schliesslich hat ja der Konsument die freie Wahl, wo er seine Einkäufe macht. Ein Teil der SVP-Fraktion wird diesem Postulat nicht zustimmen.

Mutter Christa (*ACG/MLB, FV*). Le groupe Alliance centre gauche salue ce postulat car dans le domaine des grandes surfaces commerciales, il est déjà fort tard pour agir.

Selon une étude qui a été publiée l'année passée, les grandes surfaces commerciales dans le canton de Fribourg, celles qui existent, celles qui sont déjà approuvées et celles qui sont en construction couvriront 150% des besoins de la population fribourgeoise.

Il faut dire aussi que nos voisins bernois et vaudois couvrent eux-mêmes leurs besoins, donc même avec un accroissement démographique absolument farouche, nous avons beaucoup trop de supermarchés et autres centres commerciaux avec toutes les conséquences pour l'environnement, l'écologie et sociales, que nous connaissons déjà et qui vont se renforcer.

Nous demandons donc, au Conseil d'Etat une étude détaillée pour expliquer la problématique et proposer des solutions, d'un côté pour répondre aux soucis environnementaux, par exemple pour les surfaces existantes de rendre obligatoires une gestion des places de parc, une desserte en transports publics performante, et essayer de répondre à la problématique économique des petites surfaces dans les villages. Les magasins de villages n'ont pas seulement une fonction économique, mais aussi une fonction sociale, qu'une grande surface ne peut pas couvrir et enfin, de prendre les instruments nécessaires en aménagement du territoire.

Là, je dois avouer ma très grande déception face à la première réponse du Conseil d'Etat qui dit que l'aménagement du territoire dans le domaine est du ressort des communes. Certes, c'est correct pour la planification en ce qui concerne le détail, mais le Conseil d'Etat passe sous silence un instrument qui est à sa portée et à sa seule portée, l'instrument le plus important que la Confédération lui donne, à savoir une recommandation de l'Office fédéral du développement territorial du 2 juin 2006. Les Verts ont tout de suite dans la même semaine où cela a été publié, demandé au Conseil d'Etat d'appliquer immédiatement cet instrument. C'est une recommandation que les cantons fixent directement dans le plan directeur, soit l'implantation de grands générateurs de trafic. Il faut les intégrer dans le plan directeur lui-même et ne pas seulement donner des critères qui sont dans notre plan directeur actuel beaucoup trop flous.

Un moratoire pour l'agglomération sur cette grande surface est certes une bonne idée, mais cela vient déjà très tard. Donc, nous demandons de fixer l'endroit où l'on peut encore construire une grande surface directement dans le plan directeur cantonal. Cela permettrait, par exemple à la commune de Marly, de ne pas construire, de ne pas accepter ce hard discounter

allemand dont elle ne veut pas; bien sûr maintenant c'est trop tard, car la commune n'avait pas la possibilité d'interdire cette implantation. Il faut donner aux communes la possibilité d'interdire, même dans une zone industrielle, l'implantation d'un centre commercial supplémentaire et, pour ce faire, c'est au Conseil d'Etat d'agir et je souhaite qu'il utilise les instruments qui sont à sa portée.

Romanens-Mauron Antoinette (PS/SP, VE). Je suis particulièrement satisfaite de voir le large soutien qui est fait à ce postulat. Je suis aussi très satisfaite que ce postulat vienne de la droite elle-même.

En effet, l'implantation effrénée de grandes surfaces pose un problème de gestion du sol, une augmentation de flux de véhicules. Dans un canton qui cherche à augmenter le revenu par habitant, cela n'est pas une solution adéquate pour parvenir à augmenter le revenu moyen par habitant. Je pense que nous devons vraiment mettre un frein et je suis particulièrement satisfaite que ce postulat puisse être accepté et que le Conseil d'Etat puisse ainsi mettre en œuvre les outils qui sont à sa disposition pour limiter sérieusement ces implantations, quasi sauvages, dans tous les sites du canton.

Kolly René (PLR/FDP, SC). Permettez-moi de répondre aux deux questions ou soucis émis par une partie du groupe de l'Union démocratique du centre.

La première question se rapporte à l'autonomie des communes. Or, je ne pense pas qu'il soit dans l'intention des postulants de vouloir limiter le pouvoir des communes en la matière, ni de l'affaiblir. Mais force est de constater que l'implantation de nouveaux centres commerciaux et leurs conséquences positives et négatives dépassent nettement les frontières communales et influence bien sûr le comportement et le fonctionnement d'une vie sociale au-delà du périmètre communal, d'où la nécessité d'avoir une vision globale.

Le deuxième souci a trait à la liberté de commerce et au choix du consommateur. Il faut tout de même rappeler, qu'il faut laisser des alternatives. «Prévenir vaut mieux que guérir» et s'il n'y a pas d'alternative aux grands commerces, il n'y a pas non plus de choix pour le consommateur et le statut d'indépendants, sous forme d'entreprise individuelle, pose des limites déjà par rapport à la capacité financière. Parfois, on n'a pas l'effigie d'un grand groupe pour donner de la force.

Ducotterd Christian (PDC/CVP, SC). De nombreux centres commerciaux se sont installés dans notre canton et s'installeront encore avec ou sans nouvelle mesure. La situation géographique de notre canton, un développement démographique important et une guerre entre les différentes chaînes de distribution qui veulent gagner des parts de marché, explique cette frénésie en matière de construction de grandes surfaces. L'équipement et les infrastructures d'une zone à bâtir sont souvent adaptés à une utilisation et un développement normal de celles-ci. Chacun a pu prendre connaissance de l'exemple de la commune de Matran où le syndic se plaint d'un développement inapproprié en demandant de nouvelles mesures.

Le trafic important de véhicules qui se rendent ou qui partent d'un endroit où il y a une importante concentration de magasins de distribution généreuse surcharge le réseau routier, cantonal et communal. Les transports publics ne permettent souvent pas de desservir correctement ces grandes surfaces. Nous avons constaté que des terrains bien situés, qui pourraient accueillir de grandes entreprises à forte valeur ajoutée, qui créeraient des places de travail dont les salaires de leurs employés seraient plus élevés que la moyenne, sont gaspillés.

Nous devons absolument préserver ces surfaces proches des autoroutes qui ont une importance prioritaire pour garantir une promotion économique dynamique. Au contraire, ces nouvelles implantations de centres de distribution offrent de nombreuses places de travail, mais qui sont en partie occupés par des travailleurs français dont le salaire se situe bien au-dessous des salaires pratiqués dans la branche.

Nous n'avons pas encore suffisamment de recul pour apprécier les risques liés à l'abandon de certains bâtiments par des chaînes de distribution, victimes de la guerre des prix.

Seul un rapport complet et détaillé donnera des réponses aux nombreuses questions à résoudre. Le problème est complexe et les solutions apportées ne doivent pas préteriter les propriétaires qui ont déjà investi des montants importants sur ces parcelles.

La définition et la liste de différents types de constructions concernées par de nouvelles dispositions ne seront pas faciles à établir.

Afin d'étudier et de trouver des solutions adéquates aux problèmes que sont les constructions de centres commerciaux et de grandes surfaces, je vous invite à accepter ce postulat.

Godel Georges, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Je constate que ce postulat soulève un large débat. On s'aperçoit dans les discussions qu'il y a une problématique et je suis heureux qu'une large majorité d'entre vous soutiendra ce postulat pour édicter un rapport circonstancié en la matière et pour éviter de faire de faux pas dans ce domaine.

Donc, je remercie l'ensemble des intervenants avec leurs différentes appréciations.

Permettez-moi tout d'abord d'apporter quelques éléments de la problématique des centres commerciaux, notamment les conséquences sur le principe de l'occupation rationnel du sol sur notre environnement et sur les générateurs de trafic. Je pense qu'il faut dire clairement l'engouement du canton de Fribourg par rapport à l'ensemble de ces grandes surfaces, bien sûr qui est d'obtenir des parts de marchés d'une part, mais surtout en fonction des prévisions de l'évolution démographique, c'est certainement un des éléments. Tout d'abord en fonction de ce qui se passe, je précise, actuellement c'est bien la commune, et cela a été dit, qui a la responsabilité première en aménagement du territoire. Dans la mesure où aujourd'hui les conditions d'affectation pour un centre commercial sont remplies, l'Etat, soit la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions, ne peut en aucune manière interdire un centre commercial. On parle de plusieurs

communes, mais aujourd'hui ces communes sans attendre l'intervention de l'Etat, peuvent entreprendre des modifications de leur plan de zones pour éviter si elles ne souhaitent pas, l'implantation de centres commerciaux. Il n'y a pas besoin d'attendre des directives de l'Etat qui, je précise, existent déjà.

D'autres éléments ou conditions bien sûr, doivent être remplis pour qu'une autorisation d'un centre commercial soit délivrée, notamment l'aspect routier, en tant que générateur de trafic. Un centre commercial peut être amené à contribuer aux investissements routiers, c'est l'exemple de Matran. C'était la problématique de Gottéron-Village où des investissements importants étaient programmés, si le projet Gottéron-Village s'était réalisé. C'est important de le signaler, cela ne va pas sans autre, mais il faut admettre qu'il y a des problèmes dans ce secteur. De plus, les transports publics doivent satisfaire les besoins et ce sont là des éléments importants. Par rapport, à l'intervention de M^{me} Christa Mutter relative aux recommandations, je peux vous dire qu'au niveau du plan directeur cantonal de circulation, ces recommandations existent déjà, même si elles ne sont pas intégrées dans le plan directeur cantonal. La problématique consiste en ce qu'il s'agit d'une recommandation. Or, lorsque vous êtes confrontés à des juristes, quel est l'avis qui est pris en compte, si vous allez devant un tribunal? Je le répète et c'est important aujourd'hui, parce que la critique provient de la situation actuelle, les communes ont les éléments en main, les bases légales pour modifier leur plan si elles ne souhaitent pas de nouvelles implantations, lesquelles il faut reconnaître créent des difficultés.

Par ailleurs, vous savez que nous avons mis le projet d'agglomération en consultation, cela a été relevé par l'un ou l'autre d'entre vous! Cette consultation a amené bien sûr quelques remarques, mais les critiques les plus virulentes, ne viennent pas de la consultation interne au canton, mais elles proviennent de l'Office de développement territorial. Je ne vais pas vous relater tout ce qu'ils nous ont dit, mais d'une manière générale, l'Office fédéral estime que l'Etat n'est pas assez interventionniste dans le domaine de l'aménagement du territoire. Or, cette critique n'est pas faite uniquement pour le canton de Fribourg, mais elle est faite d'une manière générale pour tous les projets d'agglomération.

Un point positif qui est ressorti de la prise de position de l'ODT, eh bien c'est la mention du moratoire pour les grandes surfaces. Il est dit clairement qu'il ne faudrait pas l'introduire uniquement pour l'agglomération, mais sur l'ensemble du canton. Je pense que cela mérite une analyse de fond. Faut-il oui ou non un moratoire? Personnellement, je pense qu'il doit y avoir une analyse de fond pour savoir où l'on veut implanter ces grandes surfaces, parce que l'on ne peut pas dire qu'on arrête tout. L'important est de savoir où on les implante en fonction de différents critères, dont notamment celui de l'aménagement du territoire, de l'utilisation rationnelle du sol, du problème environnemental, du bruit et de toutes les nuisances que cela implique.

En conséquence, il est indispensable de faire une étude dans ce domaine, afin de gérer cette problématique en

tenant compte des aspects d'aménagement du territoire, d'utilisation rationnelle du sol, de la protection de l'environnement etc.

Avec ces considérations je vous demande bien sûr d'accepter ce postulat.

– Au vote, la prise en considération de ce postulat est acceptée par 66 voix contre 4. Il y a 1 abstention.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Badoud (GR, PLR/FDP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgeois (SC, PLR/FDP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collomb (BR, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Fürst (LA, PS/SP), Ganiot (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Menoud (GR, PDC/CVP), Morel (GL, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuway J. (GR, PDC/CVP), Schuway R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempf-H (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB). Total: 66.

Ont voté non:

Binz (SE, UDC/SVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Ith (LA, PLR/FDP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP). Total: 4.

S'est abstenue:

Feldmann (LA, PLR/FDP). Total: 1.

– Le Conseil d'Etat est invité à présenter, dans le délai d'une année, un rapport sur l'objet du postulat.

Projet de loi N° 15 sur l'impôt sur les successions et les donations

Rapporteur: **Jean-Louis Romanens** (PDC/CVP, GR).
Commissaire: **Claude Lässer**, Directeur des finances.

Deuxième lecture¹

CHAPITRE 1

ART. 1 À 9

– Confirmation de la première lecture.²

¹ Entrée en matière et 1^{re} lecture le 13 septembre 2007, BGC pp. 983ss.

² Les propositions de la commission (projet bis) figurent en pp. 1163ss.

CHAPITRE 2

ART. 10 À 21

ART. 19^{bis} (NOUVEAU)

Le Rapporteur. Je vous demande au nom de la commission de confirmer les premiers débats.

Le Commissaire. Le Conseil d'Etat s'oppose toujours à la variante de la commission. Cette variante signifie de façon très concrète que les donations mixtes ne seraient quasiment jamais imposées. Cette pratique ne convainc pas, puisqu'elle télescope deux questions, à savoir celle de la qualification de l'acte et celle de la base de calcul de l'imposition. On ne saurait, en effet, exclure l'existence d'une donation mixte pour la seule raison que la valeur fiscale de l'immeuble est inférieure ou égale à son prix de vente. Ainsi se référer à la valeur fiscale plutôt qu'à la valeur vénale objective, c'est-à-dire à la valeur réelle de l'immeuble, conduit à des incohérences puisqu'on prétend comparer des valeurs établies selon des critères différents.

La solution que propose le Conseil d'Etat présente l'avantage de la cohérence et garantit un traitement plus égal entre les contribuables. Le bénéficiaire d'une donation mixte n'est ni avantagé, ni désavantagé par rapport au donateur d'un immeuble entier. Il ne l'est pas non plus par rapport à l'acquéreur d'un immeuble à titre onéreux.

En résumé, la solution retenue par la commission provoque de nombreuses inégalités de traitement, notamment il y a une inégalité de traitement entre celui qui reçoit un immeuble entièrement à titre gratuit et celui qui n'en reçoit qu'une partie. Il y a inégalité de traitement entre celui qui reçoit une chose mobilière et celui qui reçoit un immeuble.

Je vous invite donc à maintenir la proposition initiale du Conseil d'Etat, c'est-à-dire à ne pas accepter l'article 19^{bis} nouveau.

– Au vote, l'article 19^{bis} (nouveau) est confirmé par 42 voix contre 22. Il y a 1 abstention.

Ont confirmé le résultat de la 1^{re} lecture:

Andrey (GR, PDC/CVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgeois (SC, PLR/FDP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Collaud (BR, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillot (FV, UDC/SVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Rapporteur (), Rossier (GL, UDC/SVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel-H (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP). *Total: 42.*

Ont infirmé le résultat de la 1^{re} lecture:

Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Berset (SC, PS/SP), Chassot (SC, ACG/MLB), Corminboeuf (BR, PS/SP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Hänni-F (LA, PS/

SP), Jelk (FV, PS/SP), Krattinger (SE, PS/SP), Marbach (SE, PS/SP), Morel (GL, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Thomet (SC, PS/SP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB). *Total: 22.*

S'est abstenu:

Ackermann (SC, PDC/CVP). *Total: 1.*

– Confirmation de la première lecture.

CHAPITRE 3

ART. 22 À 25

ART. 23 AL. 1 LET. A,B ET C (NOUVELLES)

Le Rapporteur. Concernant le chapitre 3, l'article 23, je vous invite à suivre la position de la première lecture. Je vous rappelle que ce taux unique avait été choisi pour des raisons de simplification, de meilleure lisibilité de la loi et que, finalement, le coût de ce taux unique est tout à fait raisonnable puisqu'il est de 74 000 francs pour le canton et de 50 000 francs pour les communes.

Par ailleurs, pour les petites donations, les petites libéralités, la franchise de 5000 francs joue un rôle très important. A notre avis, il est donc essentiel que tous les bénéficiaires de libéralités bénéficient d'une réduction d'impôt, y compris les libéralités importantes. Cela aura l'avantage de pouvoir attirer et, je l'espère, maintenir dans le canton des fortunes importantes.

Le Commissaire. Le Conseil d'Etat n'est toujours pas convaincu des arguments avancés. On a déjà fait le débat lors de la première lecture, hier. Au vu des résultats de la première lecture, au vu du résultat des votes précédents, je crois qu'il est inutile d'insister encore et par conséquent, nous nous rallions par gain de temps.

Girard Raoul (PS/SP, GR). Je ne sais pas si le combat est perdu d'avance, mais vous me permettez de m'arrêter une fois encore sur cet article 23, qui est quand même un article charnière de cette loi sur l'impôt sur les successions et les donations.

Comme je l'ai dit hier, cette loi telle qu'elle est présentée initialement par le Conseil d'Etat, est très équilibrée. L'article 23 est un élément important de cet équilibre. Je rappelle qu'un système de taux progressif est une règle fondamentale dans notre fiscalité, fiscalité moderne, et cette règle ne doit pas être abandonnée dans cette loi. 80% des cantons de ce pays pratiquent de la sorte au niveau des successions.

La loi que nous préparons ce matin, même avec des taux progressifs, restera largement favorable en comparaison intercantonale.

Je vous invite donc à ne pas modifier la version initialement proposée, ceci pour des rentrées financières, également au niveau du canton et communes. Il serait faux de penser que les montants que nous allons économiser sont ceux qui ont été mentionnés tout à l'heure. Il faut les comparer en pour-cent; il peut y avoir des variations énormes d'une année à l'autre.

Mutter Christa (ACG/MLB, FV). Unsere Fraktion wird ebenfalls die frühere Version des Staatsrates unterstützen. Gerade bei einem unverhofften Einkom-

men, wie es Erbschaften und Schenkungen darstellen, ist es nicht begreiflich, wieso vom Grundsatz der Besteuerung nach wirtschaftlicher Leistungsfähigkeit abgewichen werden soll. Gerade bei diesen Einkommen sollte dieser Grundsatz nicht verlassen werden. Wir stimmen hier über eine sehr moderate Progression ab, die ausserdem schon bei einer halben Million aufhört. Das heisst: Die noch höheren Einkommen werden wirklich zu einem sehr bescheidenen Satz besteuert. Ich lade Sie deshalb ein, diesen Grundsatz nicht zu verlassen und auch den Staat nicht unnötig weiterer Einnahmen zu berauben. Wir haben bis jetzt sämtliche Anträge der Kommission, die weitergingen als jene des Staates, befürwortet. Das wird sich auch in der Staatskasse bemerkbar machen. Ich bitte Sie deshalb, bei diesem letzten Element nun einmal auf die frühere Version zurückzukommen.

Hänni-Fischer Bernadette (PS/SP, LA). Auch ich möchte noch einmal, obwohl ich vielleicht nicht gross Erfolg haben werde, auf das System, das vom Staatsrat vorgeschlagen ist, zurückkommen. Es ist, wie schon gesagt, eine moderate progressive Steuererhebung. Der Staat braucht Geld, irgendwoher muss er es nehmen. Und wenn wir es bei den Erbschaften nehmen, die uns quasi als Geschenk zukommen, dann ist es etwas Anderes, als wenn wir es bei den Einkommen erheben. Sparen wir besser bei der Steuererhöhung bei den Einkommen und nehmen das Geld bei den Erbschaften. Ich muss daran erinnern, dass es nicht die direkten Linien angeht, sondern Enkel, Nichten. Wenn Sie das Glück haben, einen Onkel zu haben, der keine Kinder hat, dann erben Sie. Aber das ist ein Glücksfall, das ist ein Geschenk. Wir können schon sagen, dass das Geld schon versteuert worden sei, Einkommens- und Vermögenssteuer. Die Person aber, die das Geld erhält, hat das Geld noch nie versteuert und was sie dem Staat gibt, das ist sehr klein und tut nicht weh. Ich glaube auch, dass es nicht an uns ist, zu sagen, ob das Steuersystem vereinfacht wird oder nicht. Ich glaube, das müssen der Staatsrat und die Verwaltung beurteilen und man hat in der ersten Lesung gehört, dass das kein Argument ist. Ich denke also, es wäre wirklich sinnvoll, wenn wir ein bisschen überlegen, dass der Staat Geld braucht und dass, wenn wir Geld erhalten, seien es Franken 500 000.–, seien es Millionen (es gibt Beispiele in den letzten Jahren, wo mehrere Millionen vererbt worden sind), wir hier ein wenig weg geben, es uns nicht weh tut.

Ith Markus (PLR/FDP, LA). Je suis bien content que le Conseil d'Etat se soit rallié à la proposition de la commission, mais pour finir, nous n'avons pas gagné de temps puisque que la discussion recommence. J'ai deux éléments à relever à nouveau: les grosses fortunes, bien évidemment, vont aussi payer plus d'impôt, même avec un taux fixe. Elles vont payer davantage et il ne faut pas déséquilibrer cela avec un taux progressif. Le deuxième élément est que ces fortunes ont déjà été taxées une première fois et qu'elles vont l'être encore une fois. Dès lors, entre-deux, il ne faut pas encore faire une imposition plus que proportionnelle.

Je vous invite donc à soutenir la version de la commission.

Le Rapporteur. Je prends note des trois interventions, chacun restant cantonné sur ses positions. Je préciserai à M^{me} Haenni qu'il appartient au Parlement de légiférer et non au Conseil d'Etat; c'est encore le Parlement qui peut décider le système qu'il veut choisir et non le Conseil d'Etat et l'administration. Je pense que ce sont des choses qui doivent être claires.

J'ai déjà parlé tout à l'heure de l'attrait du canton par cette loi. Je crois qu'on a vécu dans ce canton le départ de grosses fortunes pour liquider leur succession dans le passé. Il serait malheureux de revivre de tels événements qui ont fait perdre plusieurs centaines de milliers de francs au canton.

Je rappelle que la petite différence de 74 000 francs pour le canton et de 50 000 francs pour les communes doit être considérée comme un investissement, puisque s'il y a deux grosses successions qui s'ouvrent dans le canton, on va récupérer ce montant très, très rapidement.

Je vous invite encore une fois à confirmer le vote de la première lecture.

Le Commissaire. Comme cela a été relevé, si je me suis rallié c'est parce que je pars de l'idée que «la messe est dite» et que je vais vous faire gagner du temps. Je constate que ce n'est pas le cas, comme cela a été relevé.

Encore une fois, les arguments de simplification par exemple, à mon sens, ne tiennent pas la route. Le système qui est proposé par le Conseil d'Etat dans le projet initial n'est pas compliqué.

De plus, le fait de dire que de grosses fortunes vont venir parce qu'on n'a pas de progressivité, je pense que ce n'est pas un bon argument. Encore une fois, je pense que les positions sont claires. Il faut donc passer au vote.

Le Président. Je vais suivre vos propos et je vais passer au vote.

M^{me} Haenni demande la parole. Je la lui donne uniquement si c'est pour corriger un fait erroné.

Hänni-Fischer Bernadette (PS/SP, LA). On m'a signalé que la traduction n'était pas correcte. Or, je n'ai pas dit que c'est le Conseil d'Etat qui décide, bien sûr c'est le Parlement! Mais j'ai dit que le Conseil d'Etat avait dit, l'autre jour, que la simplification n'était pas un argument. C'est pour cela que je voulais apporter une rectification.

– Au vote, l'article 23 al. 1 let. a, b, c (nouvelles) est confirmé par 51 voix contre 23. Il y a 1 abstention.

Ont confirmé le résultat de la 1^{re} lecture:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Andrey (GR, PDC/CVP), Badoud (GR, PLR/FDP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgeois (SC, PLR/FDP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard (SC, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/

FDP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Dorand (FV, PDC/CVP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johnner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Rapporteur (,), Rossier (GL, UDC/SVP), Schorderet E.(SC, PDC/CVP), Schorderet G.(SC, UDC/SVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel-H (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP). *Total: 51.*

Ont infirmé le résultat de la 1^{re} lecture:

Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Berset (SC, PS/SP), Chassot (SC, ACG/MLB), Corminbœuf (BR, PS/SP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Fürst (LA, PS/SP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Hänni-F (LA, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Krattinger (SE, PS/SP), Marbach (SE, PS/SP), Morel (GL, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Thomet (SC, PS/SP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB). *Total: 23.*

S'est abstenu:

Aebischer (SC, PS/SP). *Total: 1.*

– Confirmation de la première lecture.

CHAPITRE 4 À 10

– Confirmation de la première lecture.

TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Confirmation de la première lecture.

Vote final

– Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, sans modification, par 57 voix contre 12. Il y a 4 abstentions.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Andrey (GR, PDC/CVP), Badoud (GR, PLR/FDP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgeois (SC, PLR/FDP), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard (SC, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Dorand (FV, PDC/CVP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gavillet (GL, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johnner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Rapporteur (,), Rossier (GL, UDC/SVP), Schorderet E.(SC, PDC/CVP), Schorderet G.(SC, UDC/SVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel-H (LA, PDC/CVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP). *Total: 57.*

Ont voté non:

Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Berset (SC, PS/SP), Fürst (LA, PS/SP), Ganioz (FV, PS/SP), Krattinger (SE, PS/SP), Morel (GL, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Raemy (LA, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Weber-G M. (SE, ACG/MLB). *Total: 12.*

Se sont abstenus:

Girard (GR, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Thomet (SC, PS/SP). *Total: 4.*

Motion N° 146.06 Charly Haenni (loi sur la promotion économique/ LPEc)¹

Prise en considération

Haenni Charly (PLR/FDP, BR). Cette motion avait pour but d'instaurer un fonds devant servir une aide financière sélective aux projets d'intérêts régionaux, aux projets innovants ayant un impact sur le développement économique et devait permettre la recherche de nouveaux débouchés. La particularité de la démarche était liée au financement puisqu'il était prévu un cofinancement, d'une part, du canton et, d'autre part, des régions ou des communes concernées. Cette mesure devait permettre d'élargir le cadre quelque peu restrictif de l'actuelle loi sur la promotion économique, notamment l'aide aux communes pour l'amélioration des infrastructures. Il s'agissait aussi, de manière sous-jacente, d'anticiper la modification, voire la suppression des aides directes de la Confédération, notamment l'arrêté Bonny.

Eu égard à la mise en vigueur, le 1^{er} janvier 2008, de la nouvelle politique régionale et, *de facto*, des modifications qui vont être apportées à la loi cantonale sur la promotion économique, le but de la motion est partiellement réalisé, comme il est mentionné dans la réponse du Conseil d'Etat. Je dis partiellement, puisque le projet de loi sur la promotion économique, en consultation actuellement, prévoit d'une part, les formes de promotion et de contributions financières d'une manière élargie et, d'autre part, l'idée d'un fonds est réalisée, mais uniquement au niveau cantonal, conformément aux nouvelles dispositions de la législation fédérale.

Dès lors, comme le Conseil d'Etat propose de rejeter la motion, il ne me paraît pas utile d'entamer le débat. Je préfère retirer cette motion, non sans annoncer que le groupe libéral-radical déposera dans les mois à venir une nouvelle motion demandant une véritable politique régionale.

En effet, à nos yeux, la nouvelle loi sur la politique régionale de la Confédération (LPR), est davantage un acte de politique cantonale de la Confédération, ce qui a pour conséquence que la politique régionale est en partie oubliée.

C'est avec ces considérations que je retire cette motion.

– Le Grand Conseil prend acte du retrait de cette motion.

¹ Déposée le 15 mai 2006, BGC p. 949; développée le 27 juin 2006, BGC p. 1539; réponse du Conseil d'Etat, BGC p. 1198.

Postulat N° 303.05 Nicolas Bürgisser/Jean-Pierre Dorand
(création d'un tramway en site propre entre la gare de Fribourg et le sud de Marly)¹

Prise en considération

Dorand Jean-Pierre (PDC/CVP, FV). Si nous regardons la réponse du Conseil d'Etat, elle traite du présent, des conditions de déplacement de plus en plus difficiles dans l'agglomération, spécialement sur l'axe Péroilles-Marly. Elle traite de la CUTAF qui doit gérer l'ensemble des déplacements dans un cadre régional. Elle parle également de l'étude d'un nouveau système de transport automatique selon un diagnostic et des propositions auxquelles les postulants peuvent se rallier.

Maintenant, je serai bref, mais imaginez un instant que nous sommes en 2017, dans dix ans. Imaginez cette partie de l'agglomération desservie par des rames de tramways reliant la gare CFF, d'un côté, au parking d'échange de la Crausa à Marly et, de l'autre côté, à Forum Fribourg. Les automobilistes qui laissent leur voiture dans les parcs de dissuasion obtiennent un billet aller-retour de tramway. Les Marlinois, les étudiants, les gens qui sont en ville peuvent embarquer aux arrêts prévus le long de cette nouvelle ligne. Je vous rappelle peut-être aussi que le pont de Péroilles est dimensionné pour cela. Je vous signale que nos prédécesseurs, en 1922, avaient déjà prévu de faire aller un tramway depuis Péroilles où il arrivait, le fond de Péroilles, jusqu'à Marly. Malheureusement, on a laissé tomber cette bonne idée en 1936.

J'espère donc que pour toutes ces raisons vous suivrez l'avis du Conseil d'Etat et que vous voulez bien transmettre ce postulat.

Décaillet Pierre (UDC/SVP, FV). Le groupe de l'Union démocratique du centre a examiné avec attention le postulat de MM. Nicolas Bürgisser et Jean-Pierre Dorand au sujet de la création d'un tramway en site propre, entre la gare CFF de Fribourg et le sud de Marly. Nous espérons qu'un jour nous verrons la concrétisation d'une liaison par le rail entre la gare CFF de Fribourg et le sud de Marly en utilisant la voie industrielle qui existe déjà entre la gare de Fribourg et le plateau de Péroilles.

Prochainement, une halte CFF sera construite à la hauteur du site de Saint-Léonard. Le jour où cette liaison par le rail sera en fonction entre Marly et le site de Saint-Léonard, la durée du parcours, qui est de presque 25 minutes en bus TPF, sera réduite de plus de la moitié, soit moins de 10 minutes.

Avec un parc de dissuasion au pied de la descente de la Crausa, les automobilistes venant du plateau du Muret et de Marly auront intérêt à utiliser ce moyen de transport public pour se rendre au centre de Fribourg ou sur le site de Saint-Léonard. Cela sera également le cas pour les habitants de la ville de Fribourg qui iront suivre les compétitions sportives: hockey, football, athlétisme et, bientôt je l'espère, basketball, sur le site

de Saint-Léonard. De plus, les étudiants pourront rallier rapidement le plateau de Péroilles. Les problèmes actuels de circulation ainsi que la qualité de vie en ville de Fribourg s'en trouveront améliorés.

Toutefois, je me demande dans combien d'années pourrions-nous assister éventuellement à l'inauguration de cette réalisation? Est-ce que M. le Commissaire du gouvernement peut me donner des précisions ou une réponse à ce sujet?

En conclusion, c'est avec enthousiasme et à l'unanimité, que le groupe de l'Union démocratique du centre soutiendra ce postulat.

de Weck Antoinette (PLR/FDP, FV). Qui pourrait être contre une nouvelle liaison de transport public entre la gare et Marly? En tout cas pas les milliers d'automobilistes qui se trouvent coincés dans des bouchons chaque jour! Reste à savoir comment faire cette liaison et, surtout, à quel prix! Les postulants aimeraient un tramway.

Le projet d'agglomération, lui, propose un système de transport automatisé, une sorte de métro. Là, on rêve. Oui, on rêve car un métro ou un tramway a certainement un coût disproportionné pour une agglomération de 70 000 habitants. Nous ne sommes pas encore Paris, ni Nice, ni Tokyo même si nous connaissons une progression du taux démographique importante.

En revanche, l'idée de faire poursuivre les trains régionaux sur l'ancienne ligne de marchandises paraît plus raisonnable.

C'est pour cela que le groupe libéral-radical soutient le Conseil d'Etat dans sa volonté d'étudier ce postulat et de proposer un projet réaliste.

de Reyff Charles (PDC/CVP, FV). Le groupe démocrate-chrétien soutiendra également la proposition de prise en considération de ce postulat.

Tout d'abord, à la lecture de la réponse du Conseil d'Etat, nous constatons qu'à l'évidence les demandes des postulants sont déjà satisfaites puisque l'étude est en cours; on nous parle d'une conclusion en été 2007, nous attendons donc avec impatience ces résultats. Précisez toutefois que pour le groupe démocrate-chrétien également il est important de ne pas se contenter de la notion de moyens de transport automatique ou de l'ancienne voie industrielle – le Conseil d'Etat le dit d'ailleurs puisqu'il a demandé dans le cadre de cette étude que des variantes soient prévues.

Il est donc pour nous nécessaire de ne pas s'arrêter d'ores et déjà à un mode de transport déterminé. De plus, il ne faut pas se limiter à l'étude de la seule utilisation de la voie industrielle, mais examiner également d'autres tracés et ne pas perdre de vue l'idée d'une prolongation tant jusqu'à Marly, d'un côté, qu'au-delà de la gare de Fribourg, que ce soit en direction de Givisiez, que ce soit en direction de Guin, de l'autre côté.

Le groupe démocrate-chrétien soutiendra la prise en considération de ce postulat.

Mutter Christa (ACG/MLB, FV). Nous saluons ce postulat dans le sens où il ouvre une étude sur un nouveau moyen de transport public. Contrairement à ma collègue, M^{me} de Weck, nous ne pensons pas que c'est

¹ Déposé le 15 décembre 2005, BGC p. 1875 et développé le 15 février 2006, BGC p. 315; réponse du Conseil d'Etat BGC p. 1321.

un investissement qui devrait surtout faire de la place pour que les automobilistes puissent ensuite rouler plus vite sur la chaussée, mais au contraire pour leur permettre de laisser la voiture au garage et d'utiliser ce nouveau moyen de transport. Techniquement aussi, ce n'est pas certain qu'un nouveau moyen de transport automatique soit du rêve et, pas le tramway!

Dans la technique moderne, le système de métro léger n'est pas forcément beaucoup plus coûteux qu'un tramway! Donc, côté technique, nous attendons l'étude du Conseil d'Etat qui, d'après les annonces, devrait être finie, comme l'a mentionné aussi M. de Reyff.

Nous pensons qu'il est important d'élargir un peu l'angle de vue de cette étude. Effectivement, c'est important dans les transports publics de penser «réseau» et pas seulement «tronçon», d'éviter les transbordements. Dès lors, il est nécessaire de regarder s'il y a d'autres tronçons qu'on peut préserver en site propre vers le Schoenberg, dans la direction Givisiez – Granges-Paccot, dans le prolongement de Villars-sur-Glâne.

Qu'est-il possible de faire en réseau? Pour ne pas seulement entrer dans le rêve, tout d'abord, quels sont les moyens de transport qu'on pourrait faire avec une amélioration du système actuel en site propre, avec un crédit de promotion d'électrification du réseau actuel? Ce serait beaucoup moins coûteux et, dans un premier temps, beaucoup plus efficace d'étendre enfin le réseau de trolley électriques jusqu'au fond de Marly avec les dessertes de toutes les lignes principales. Dans ce domaine-là, avec quelques millions et non pas quelques dizaines de millions, on fait beaucoup de choses. Merci de bien vouloir étudier un peu plus largement cette question.

Berset Solange (PS/SP, SC). Le groupe socialiste soutient ce postulat. Il lui paraît très important d'étudier, non seulement d'étudier, mais aussi d'envisager très rapidement de pouvoir mettre en œuvre une variante qui permette vraiment d'améliorer le transport public en commun et de le rendre plus efficace.

Nous attendons avec impatience le résultat de cette étude et surtout des propositions qui en découleraient. Le groupe socialiste soutient donc ce postulat.

Vonlanthen Beat, Directeur de l'économie et de l'emploi. J'aimerais tout d'abord remercier toutes les intervenantes et intervenants qui soutiennent unanimement ce postulat.

Le Conseil d'Etat a déjà abordé la question de desserte du plateau de Pérolles dans un rapport de janvier 2004 sur le postulat Nicolas Bürgisser concernant la desserte du plateau de Pérolles par train. Dans sa conclusion, il évoquait la possibilité d'une variante novatrice résidant dans la construction d'un système automatique de desserte du plateau de Pérolles avec des prolongements possibles jusqu'à des sorties d'autoroute et indiquait qu'une telle variante serait réalisée. L'étude en question a été lancée en 2006 déjà et ses conclusions étaient attendues pour l'été 2007. Malheureusement, il y a eu du retard et les résultats ne seront pas connus avant la mi-novembre de cette année.

Le Conseil d'Etat vous propose de prendre en considération le postulat du député Dorand. Le rapport y

relatif vous sera transmis dans le délai légal. Bien évidemment, les résultats de l'étude susmentionnée et également les idées visionnaires du postulant seront pris en considération et intégrés dans le rapport.

J'aimerais quand même revenir sur quelques questions qui ont été soulevées par les différents intervenants. Bien évidemment, il faut développer une vision. Il faut vraiment avoir une idée claire sur la façon d'améliorer la situation du trafic. Pour le calendrier, je ne peux pas encore vous dire concrètement quand la chose pourra se réaliser. Une analyse approfondie doit être faite. Ensuite, on pourra développer un projet réaliste et un projet payable. Dans ce contexte-là, entre en ligne de compte l'idée du fonds d'infrastructure, le fameux projet d'agglomération qui pourrait aussi servir à un cofinancement de ce projet.

Bien évidemment, le Conseil d'Etat prendra en considération ou essaiera de développer différentes variantes pour élargir un peu cette étude.

Avec ces quelques considérations, je vous prie de bien vouloir accepter ce postulat.

– Au vote, la prise en considération de ce postulat est acceptée par 68 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Badoud (GR, PLR/FDP), Berset (SC, PS/SP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourgeois (SC, PLR/FDP), Bourgnecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Cötting (SC, PLR/FDP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Dorand (FV, PDC/CVP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Fürst (LA, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jöhner-Et. (LA, UDC/SVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schnyder (SC, PS/SP), Schorderet E (SC, PDC/CVP), Schorderet G (SC, UDC/SVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel-H (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB). *Total: 68.*

– Le Conseil d'Etat est invité à présenter, dans le délai d'une année, un rapport sur l'objet du postulat.

Clôture de la session

Le Président. Notre horloge dans l'enceinte du Grand Conseil vient de sonner onze heures. C'est assez inhabituel et j'imagine que chacun aura de quoi, plus

ou moins agréablement, occuper l'heure qui lui reste jusqu'à midi!

Je tiens cependant à remercier tous les intervenants des débats, Mesdames et Messieurs les Député(e)s, le Conseil d'Etat, la presse parlementaire pour l'écho qu'elle fait de nos travaux dans les journaux, le Bureau du Grand Conseil, notre secrétariat et tous les acteurs qui ont travaillé à la mise sur pied de cette session.

Je vous donne donc rendez-vous pour notre prochaine session du Grand Conseil, le mardi 9 octobre.

- La séance est levée à 11 heures.

Le Président:

Jacques MORAND

Les Secrétaires:

Monica Engheben, *secrétaire générale*

Mireille HAYOZ, *secrétaire générale adjointe*